

Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 4 au 10 mai 2019

13/05/2019

Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 4 au 10 mai 2019

La Rédaction législation de LexisNexis vous propose une synthèse relative aux saisines et aux décisions du Conseil constitutionnel.

Saisines :

- **Cons. const., 7 mai 2019, n° 2019-794 QPC** : Loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance, article 54 ;

- **Cons. const., 10 mai 2019, n° 2019-782 DC** : Résolution renforçant les capacités de contrôle de l'application des lois.

Décisions rendues et non publiées :

- **Cons. const., 9 mai 2019, n° 2019-1 RIP [Proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris - Conformité]** :

« Article 1er. - La proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris est conforme aux conditions fixées par l'article 11 de la Constitution et par l'article 45-2 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel.

Article 2. - L'ouverture de la période de recueil des soutiens des électeurs à la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris doit intervenir dans le mois suivant la publication au Journal officiel de la présente décision.

Article 3. - Jusqu'à l'intervention de la décision par laquelle le Conseil constitutionnel constatera si la proposition de loi a recueilli le soutien d'au moins 4 717 396 électeurs inscrits sur les listes électorales, l'examen de la proposition de loi par le Parlement est suspendu. »

- **Cons. const., 10 mai 2019, n° 2019-778 QPC [Vente ou changement d'usage des biens d'une section de commune décidé par le conseil municipal - Conformité]** :

« Article 1er. - Les mots « des électeurs » figurant aux premier et second alinéas de l'article L. 2411-16 du code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction résultant de la loi n° 2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de commune, sont conformes à la Constitution. »

- **Cons. const., 10 mai 2019, n° 2019-779/780 QPC [Amende pour défaut de déclaration de transfert international de capitaux II - Conformité]** :

« Article 1er. - Les mots « à l'article L. 152-1 » figurant au paragraphe I de l'article L. 152-4 du code monétaire et financier, dans sa rédaction résultant de la loi n° 2016-731 du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale, sont conformes à la Constitution. »

- **Cons. const., 10 mai 2019, n° 2019-781 QPC [Sanctions disciplinaires au sein de l'administration pénitentiaire - Non conformité totale]** :

« Article 1er. - La seconde phrase de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-696 du 6 août 1958 relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire, dans sa rédaction résultant de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, est contraire à la Constitution.

Article 2. - La déclaration d'inconstitutionnalité de l'article 1er prend effet dans les conditions fixées au paragraphe 8 de cette décision. »

PARAGRAPHE :

« 8. En l'espèce, aucun motif ne justifie de reporter les effets de la déclaration d'inconstitutionnalité. Celle-ci intervient donc à compter de la date de publication de la présente décision. Elle est applicable à toutes les affaires non jugées définitivement à cette date. »

La Rédaction législation

© LexisNexis SA